

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2013

À cette séance ordinaire tenue le 8^{ième} jour d'avril 2013 étaient présents, Mesdames les conseillères Danielle Duchesneau DuSablon et Stéphanie Dusablon, Messieurs les conseillers Michel Trottier, Martin Denis, Louis-Philippe Douville et Yan Laganière tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00 par la prière.

2013-04-08-055

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2013-04-08-056

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2013

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal mentionné en titre, M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Aucun

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2013 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le maire fait un résumé des résolutions du procès-verbal du 11 mars 2013.

**RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT
DES COMPTES**

Le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Denis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 8 avril 2013 au montant de 253 578,43\$ et autorise le paiement des factures.

Liste des Comptes de Mars 2013

#	Fournisseurs	Montant
1	Hydro-Québec	3 661.44 \$
2	Telus	1 322.30 \$
3	Telus Mobilité	29.46 \$
4	Xittel (internet)	91.93 \$
5	Shaw direct, coupole quilles, Loisirs	33.17 \$
6	Salaires nets des Élus, février	2 388.55 \$
7	Salaires nets des Employés, février	20 431.48 \$
8	Salaires nets des Pompiers, gardes et pratiques	1 923.00 \$
9	Ministère du Revenu du Québec, remise	9 170.42 \$
10	Receveur Général du Canada, remise	3 680.40 \$
11	REER, cotisations	1 790.10 \$
12	Entreprises Céréalières DBY Inc., enlèvement de la neige / contrat 4ième vers.	27 283.94 \$
13	Financière Banque Nationale, intérêts sur emprunt: 4858.95\$, remboursement capital: 22500\$	27 358.95 \$
14	Postes Canada, timbres	114.98 \$
15	Soc. Canadienne des Postes, Éclaireur Avril	101.62 \$
16	Pharmacie St-Casimir, remb. d'achat, participation concours de dessin, politique fam.25.00\$, fact. mun: 6.88\$	31.88 \$
17	Réseau Mobilité Plus, fréquence numérique incendie	41.05 \$
18	Canadien National, entretien signaux	514.86 \$
19	Éducazoo, activité de Pâques, bibliothèque 27 mars	270.19 \$
20	Commission scolaire des Trois-Lacs, formation en traitement des eaux usées, David Grondin	3 200.00 \$
21	Festival des Pompiers Rivière-à-Pierre, inscription Brigade, incendie	350.00 \$
22	Direction du registraire des entreprises, déclaration 2011, Loisirs	53.44 \$
23	Direction du registraire des entreprises, déclaration 2011, Comité 2000	53.44 \$

24	BFT Bowling, achat et installation d'un planteur incluant 1 set de quilles, Réf: résol: 2013-02-11-031: 13049.66\$, réparation quilles: 174.84\$	13 224.50 \$
25	Godin Station-Service, aide aux entreprises, réf: Résol: 2013-03-11-051: 490.00\$, essence: Mun.: 311.40\$, Incendie:109.00\$	910.40 \$
26	René Savard, frais déplac. et accès au registre foncier	158.26 \$
27	Trophées Danielle Inc.2 plaques Ginette Beaudoin 35 ans service et Carole Germain 30 ans service	124.61 \$
28	Marché Richelieu, Mun.: 44.64\$, Loisirs: 122.94\$	167.58 \$
29	Librairie Laliberté, achat volumes biblio.	526.05 \$
30	Formation Prévention Secours, cours gardiens avertis en janvier, Loisirs	728.00 \$
31	Novicom, réparation radio télécommunication, voirie	151.48 \$
32	Réseau Québécois villes villages en santé, matériel Fête des voisins, Loisirs	13.00 \$
33	Biolab, analyses d'eau	315.33 \$
34	Michel Ross, frais déplacements 12-01 au 16-03-2013	99.20 \$
35	Richard Équipement, fournitures bureau	69.84 \$
36	SCAR: Mun.:2334.09\$, Loisirs: 442.91\$	2 777.00 \$
37	Matrec, réparation conteneur centre récréatif, Loisirs	747.34 \$
38	Ville Donnacona, facturation cour mun. 1 au 31 janvier: 330.00\$, 1 au 28 février: 140.00\$	470.00 \$
39	SIP Télécom, connecter internet Centre Paroissial, Mun.:46.13\$, Loisirs:89.55\$	135.68 \$
40	Ginove, réparation attache gratte camion dodge: 616.34\$, et entretien camion gris: 70.43	686.77 \$
41	Entreprises St-Ubalde, transport neige 1 mars	385.82 \$
42	Julie-Anne Perreault, cours Zumba, Loisirs	550.00 \$
43	Carole Germain, frais déplac. réunion St-Raymond, Régie Régionale Gestion des Déchets (bac brun et fosses septiques)	28.00 \$
44	CRSBP, entretien des accès Simba, bibliothèque	604.64 \$
45	Marc Gariépy, nettoyage rideaux bureau mun.	155.22 \$
46	Alain Grandbois, remb. act. ext. Tommy et Alex, Loisirs	154.25 \$
47	Albert Tessier, enlèv. neige trottoirs et transport 22 fév. et 1 mars	1 677.13 \$
48	CWA, flotte assainissement	293.19 \$
49	Garage Conrad Audet, essence	474.03 \$
50	ProPlus, produits nettoyage, Loisirs	82.96 \$
51	Équip. Bureau Portneuf Champlain, fournitures bureau	439.48 \$
52	MRC Portneuf, quote-part 2ième vers.	23 359.81 \$
53	Coop. de Solidarité La Maison des Pionniers, versement de l'aide financière assumée par la SHQ	95 000.00 \$
54	Croix Bleue, ass. groupe 1 au 30 avril	2 458.83 \$

55	Centre Routier St-Marc, inspection véhicules, Mun.: 149.87\$, Incendie:508.65\$	658.52 \$
56	Électricité Genest Inc.installation alimentation pour planteur quilles, Loisirs	232.37 \$
57	PG Solutions, formation Web Ginette Beaudoin, 14 mars	143.72 \$
58	Éditions FD, mise à jour code civil	102.90 \$
59	GL Ent. Électricien, réparations lumières de rues	131.68 \$
60	Sable Marco, sacs asphalte froid	531.92 \$
61	Les Impressions Borgia Inc. guide des Loisirs, printemps-été, Loisirs	478.85 \$
62	Maheu, Maheu, service gestion parasitaire Centre Paroissial, Avril 2013 à Avril 2014	433.47 \$

TOTAL DU MOIS : 253 578.43\$

Municipalité :	231 404.51\$
Loisirs :	19 007.22\$
Incendie :	3 141.70\$
Politique familiale	25.00\$
Comité d'embel.	0.00\$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce huitième jour d'avril 2013.

René Savard,
Directeur général et secrétaire-trésorier

RAPPORT DES RESPONSABLES

M. Michel Trottier n'a rien à signaler.

M. Martin Denis nous entretient du rapport de consultation relatif à la démarche PFM/MADA et des prochaines étapes reliées à celle-ci.

Mme Danielle D. DuSablou tient à remercier M. Martin Denis et son équipe relativement aux travaux entourant la démarche PFM/MADA. Par la suite, elle félicite Mme Stéphanie Dusablou pour sa mise en nomination (YWCA). Par ailleurs, elle nous informe de l'inauguration de la nouvelle salle d'entraînement de l'école secondaire St-Marc et des activités auxquelles elle a participé au cours du dernier mois.

Mme Stéphanie Dusablou nous résume les prochaines étapes du concours de photos. Par ailleurs, elle nous informe de la tenue d'un concours pour les bénévoles de la bibliothèque, lequel est organisé par le Réseau Biblio. En

terminant, elle rappelle l'état de la rue Hardy et demande un suivi à cet effet.

Monsieur Yan Laganière n'a rien à signaler.

Monsieur Louis-Philippe Douville demande que le balayage d'une partie de la rue Tessier Est soit effectué et ce, à partir du pont vers le bas de la rue.

Monsieur Dominic Tessier Perry nous dresse un état de la situation relativement au dossier de l'aqueduc du Pied de la Montagne et de la programmation reliée à la TECQ.

2013-04-08-058

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le bordereau de correspondance est remis à chaque membre du conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2013-04-08-059

MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2010 À 2013

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du (TECQ) pour les années 2010 à 2013*;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des

investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

2013-04-08-060

PRIORISATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PACTE RURAL

CONSIDÉRANT que la municipalité dispose d'une enveloppe totale de 66 286.00\$ pour 2013 et 2014 qu'elle doit engager avant le 31 août 2013;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont procédé à l'analyse du projet soumis lors de la séance de travail du 2 avril dernier;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Denis
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Saint-Casimir recommande au comité d'évaluation du pacte rural de la MRC de Portneuf l'acceptation du projet suivant :

Promoteur	Nom du projet	Montant alloué
Municipalité de St-Casimir	Mise à niveau des installations de loisirs	55 236.00\$

D'autoriser monsieur Jonathan Tessier, coordonnateur aux loisirs à signer les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE

2013-04-08-061

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2011 DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, dépose le rapport annuel 2011 de la gestion de l'eau potable. Par la suite il présente un bilan sommaire des résultats relatif à celui-ci.

2013-04-08-062

**OPÉRATION CADASTRALE CONCERNANT LE LOT 3 928 409 /
M. ROGER GRANDBOIS 175 RUE LACOURSIÈRE**

CONSIDÉRANT que la rénovation cadastrale a accordé au lot 3 928 409 la largeur de 50 pieds tel que stipulé dans le titre de propriété;

CONSIDÉRANT que l'emprise de la rue Lacoursière empiète sur ce lot en ce qui regarde le muret d'interblocs et le trottoir en façade;

CONSIDÉRANT que l'emprise de la rue Lacoursière devant le lot 3 928 409 devrait se limiter au pavage de la rue, au trottoir et à la ligne électrique du côté Nord-Est;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les membres du conseil sont favorables à céder sans frais la partie excédentaire de l'emprise de la rue Lacoursière devant le lot 3 928 409;

QUE l'ensemble des frais reliés à cette transaction soient entièrement assumés par le demandeur;

D'AUTORISER le maire, M. Dominic Tessier Perry et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents relatifs à cette transaction.

ADOPTÉE

2013-04-08-063

**PARTAGE DES COÛTS POUR LE DÉNEIGEMENT DU
STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE**

CONSIDÉRANT que la Fabrique de la paroisse de St-Casimir s'adresse à la municipalité afin de partager les coûts reliés au déneigement du stationnement de l'église, lequel est commun avec celui de l'hôtel de ville;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les membres du conseil sont favorables à défrayer 50% de la facture pour un montant de 850\$ (plus taxes).

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 33000 443 « Enlèvement de la neige ».

ADOPTÉE

2013-04-08-064

DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont favorables à l'organisation d'activités entourant la Fête Nationale du Québec;
EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Denis
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE M. Jonathan Tessier, coordonnateur aux loisirs à la municipalité de Saint-Casimir soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête Nationale du Québec 2013.

ADOPTÉE

2013-04-08-065

ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE DU SECTEUR OUEST DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont favorables à maintenir l'adhésion de la municipalité à cet organisme;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Denis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de St-Casimir renouvelle son adhésion à la Chambre de commerce du secteur ouest de Portneuf en acquittant sa cotisation au montant de 230.00 (taxes incluses).

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 62100 494 «Cotisation chambre de commerce».

ADOPTÉE

2013-04-08-066

APPUI À LA MOTION M-400 VISANT À PROTÉGER L'EAU ET LA SANTÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont sensibles aux préoccupations exprimées dans cette motion;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Denis
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de St-Casimir donne son appui à la motion M-400 présentée par madame la députée Mylène Freeman.

QU'UNE copie de cette résolution soit acheminée à madame Élane Michaud députée de Portneuf/Jacques-Cartier.

ADOPTÉE

2013-04-08-067

**REFUS D'ADHÉRER AU PROJET DE LA MRC DE PORTNEUF
RELATIF À LA DESSERTE DES SECTEURS NON COUVERTS
PAR INTERNET HAUTE VITESSE**

CONSIDÉRANT qu'il existe un programme appelé « Communautés rurales branchées » et que ce programme finance des projets qui proposent aux particuliers, aux organismes et aux entreprises en milieu rural un service Internet haute vitesse (IHV) de qualité analogue et à coût comparable au service offert en milieu urbain;

CONSIDÉRANT que la date limite pour déposer des projets dans ce programme est le 31 mars 2014, à moins que l'enveloppe ne soit écoulée avant cette date;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf souhaite travailler sur un projet visant à rendre Internet haute vitesse disponible sur la plus grande étendue possible de son territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC est d'avis qu'il serait plus avantageux de travailler sur un projet qui touche l'ensemble de la MRC de Portneuf, ou du moins le plus grand nombre de municipalités possibles;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf est d'accord pour porter ce projet et de faire les démarches nécessaires pour le mener à terme.

CONSIDÉRANT que sur le territoire de la municipalité de Saint-Casimir, il n'y a pas de demande de la part de citoyens quant à la couverture des secteurs non desservis par Internet haute vitesse;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Yan Laganière
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de St-Casimir refuse d'adhérer au projet de la MRC de Portneuf qui vise à rendre Internet haute vitesse disponible sur la plus grande étendue de son territoire, mais la Municipalité reconnaît toutefois que le projet lui a été offert.

ADOPTÉE

2012-04-08-068

TARIFICATION 2013 POUR LE TERRAIN DE JEU

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de procéder à la mise à jour de la tarification annuelle pour le terrain de jeu;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Denis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les activités du camp de jour auront lieu du 25 juin au 9 août 2013 avec une semaine de relâche du 22 au 28 juillet;

QUE la tarification pour le terrain de jeu en 2013 soit la suivante :

**Tarification camp de jour 2013
(terrain de jeu)**

Service de garde : 7h30 à 9h00 et 16h00 à 17h30

Garde du matin / 45,00\$ pour 6 semaines (5 jours/sem.) de 7h30 à 9h00

Garde du soir / 45,00\$ pour 6 semaines (5 jours/sem.) de 16h00 à 17h30

Garde du matin / 25,00\$ pour 6 semaines (3 jours/sem.) de 7h30 à 9h00

Garde du soir / 25,00\$ pour 6 semaines (3 jours/sem.) de 16h00 à 17h30

Coût temps plein : 1^{er} enfant : 150.00\$ pour 6 semaines (5 jours/semaine);
Enfant supplémentaire : 105.00\$ pour 6 semaines (5 jours/semaine).

Coût temps partiel : 1^{er} enfant : 90.00\$ pour 6 semaines (3 jours/semaine);
Enfant supplémentaire : 70.00\$ pour 6 semaines (3 jours/semaine). Le choix des jours sera déterminé lors de l'inscription.

Les sorties seront optionnelles et les coûts devront être payés à l'inscription.

ADOPTÉE

2013-04-08-069

ENGAGEMENT DES MONITEURS (TRICES) POUR LE TERRAIN DE JEU 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'avis, à la suite des recommandations du directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard de procéder à l'engagement du moniteur et de la monitrice pour le terrain de jeu 2013;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE M. Samuel Tardif-Robitaille soit engagé du 25 juin au 9 août 2013 au poste de « moniteur » pour 7 semaines à raison de 35 heures par semaine au taux horaire de 10,15\$/heure plus 4% pour les vacances;

QUE Mme Charlène Perreault soit engagée du 25 juin au 9 août 2013 au poste de « monitrice » pour 7 semaines à raison de 35 heures par semaine au taux horaire de 10,15\$/heure plus 4% pour les vacances;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 70151 140 «Rémunération moniteurs».

ADOPTÉE

2013-04-08-070

PROCOLE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIF À LA BIBLIOTHÈQUE JEAN-CHARLES-MAGNAN

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Thuribe, par sa résolution 2012-11-200, se dit favorable à entériner un protocole d'entente intermunicipale relatif à la Bibliothèque Jean-Charles-Magnan;

CONSIDÉRANT qu'un projet de protocole a été préparé pour officialiser le tout;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Denis
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le maire, M. Dominic Tessier Perry et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à signer ledit protocole d'entente.

ADOPTÉE

2013-04-08-071

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE / MME ISABELLE MOISAN ET M. ÉRIC LANGLOIS (LOT 3 928 483)

CONSIDÉRANT la demande formulée par Mme Isabelle Moisan et M. Éric Langlois du 301, rue Baribeau pour une dérogation mineure relative aux dispositions de l'article 11.2.1 du Règlement de zonage 044-2004;

CONSIDÉRANT que les arguments invoqués par les demandeurs ont convaincu les membres du conseil du préjudice qu'ils auraient à subir si la demande de dérogation mineure n'était pas accordée;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Yan Laganière
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal accorde une dérogation mineure visant à permettre sur le lot 3 928 483 situé dans la zone Rb-15, l'implantation d'une deuxième allée de stationnement distante de deux (2) mètres de la première allée de stationnement.

ADOPTÉE

2013-04-08-072

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE / M. GILLES SAVARD
(LOT 3 928 423)**

CONSIDÉRANT la demande formulée par M. Gilles Savard du 335-337, rue Mgr Douville pour une dérogation mineure relative aux dispositions de l'article 6.2.3 du Règlement de zonage 044-2004;

CONSIDÉRANT que les arguments invoqués par le demandeur ont convaincu les membres du conseil du préjudice qu'il aurait à subir si la demande de dérogation mineure n'était pas accordée;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal accorde une dérogation mineure visant à permettre sur le lot 3 928 423 situé dans la zone Rb-10, une somme des marges de recul latérales de 5,37 mètres.

ADOPTÉE

2013-04-08-073

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE / M. GAÉTAN LÉPINE
(LOT 3 928 155)**

CONSIDÉRANT la demande formulée par M. Gaétan Lépine du 120 rue Notre-Dame pour une dérogation mineure relative aux dispositions de l'article 6.2.3 du Règlement de zonage 044-2004;

CONSIDÉRANT que les arguments invoqués par le demandeur ont convaincu les membres du conseil du préjudice qu'il aurait à subir si la demande de dérogation mineure n'était pas accordée;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal accorde une dérogation mineure visant à permettre sur le lot 3 928 155 situé dans la zone Rb/a-6, une marge de recul latérale dans la partie nord-ouest de 1,10 mètre.

ADOPTÉE

2013-04-08-074

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE / M. JEAN-PIERRE
CHÉNARD (LOT 3 928 671)**

CONSIDÉRANT la demande formulée par M. Jean-Pierre Chénard pour une dérogation mineure relative aux dispositions de l'article 6.2.2.1 du Règlement de zonage 044-2004;

CONSIDÉRANT que les arguments invoqués par le demandeur ont convaincu les membres du conseil du préjudice qu'il aurait à subir si la demande de dérogation mineure n'était pas accordée;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Denis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal accorde une dérogation mineure visant à permettre sur le lot 3 928 671 situé dans la zone Rb/a-2, une marge de recul avant de 3,35 mètres.

ADOPTÉE

2013-04-08-075

DISPOSITION DU CAMION DE POMPIERS (GMC 1963)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables à la mise en vente du camion de pompiers (GMC 1963);

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE mettre en vente le camion de pompiers (GMC 1963) au prix minimum de 1500\$;

DE demander des soumissions à cet effet et de procéder à l'ouverture de celles-ci le lundi 27 mai 2013 à 13h00.

DE faire publier une annonce dans L'Éclaireur;

QUE la municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus élevée ni aucune des soumissions reçues.

D'AUTORISER le maire, M. Dominic Tessier Perry, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

ADOPTÉE

2013-04-08-076

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION AUPRÈS D'ENTREPRENEURS EN FORAGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a confié à la firme Mission HGE le mandat afin de procéder à la recherche en eau dans le secteur du Pied de la Montagne;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de la levée sismique effectuée par la firme Mission HGE indique un potentiel à deux endroits précis;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Denis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les membres du conseil municipal autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à procéder à une demande de soumission par voie d'invitation à des entrepreneurs en forage.

D'INCLURE cette dépense à la programmation des travaux en lien avec la taxe fédérale sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ).

ADOPTÉE

DIVERS

- A) Pictogrammes / Véloroute et Trou du Diable
Mme DuSablou souhaite discuter de ce sujet à la prochaine réunion de travail.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

2013-04-08-077

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville à 21h50.

René Savard,
Directeur général et
Secrétaire-Trésorier

Dominic Perry Tessier
Maire